

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D35_2021

Séance du 25.03.2021 – Convocation du 17.03.2021

Compte rendu affiché le 2 avril 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Kamal DJEMAA

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Edith ORESTA, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Florence GAGNEUR, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Christophe BRUNETTON, Gisèle COIN, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Guillemette DEBORDE par Gisèle COIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Absent

Nasser MESSAÏ.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Subventions 2021 aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 25 février 2021 relative au Budget Primitif 2021,
- VU le Budget Primitif 2021, et notamment l'article 6574 prévoyant les dépenses correspondantes

DÉCIDE :

- **D'attribuer des subventions aux associations conformément à la liste ci-annexée,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à ordonnancer les subventions aux associations locales sur les bases définies ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 mars 2021

**Le Maire,
Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/04/2021
- Publication ou affichage le 01/04/2021

Eric BELLOT, Maire.

